

5^e Trail du Muguet

Samedi 28 juin 2014

Complexe sportif Marcel Bec à Meudon

Règlement de l'épreuve

Organisation de la course

- Le changement de distance (10 km ou 21 km) n'est pas autorisé pendant la course.
- Respectant une démarche de développement durable, les coureurs doivent se munir d'un gobelet personnel avant le départ de la course.

Inscription et participation financière

- Une fois l'inscription effectuée, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non participation à la course, pour des raisons extérieures à l'organisateur (cas de force majeure).
- Pour chaque inscription au Trail du Muguet, l'organisation s'engage à reverser 1 € à l'Office national des forêts, afin de contribuer à l'entretien du milieu forestier.
- En vous inscrivant par Internet sur le site www.chrono-events.com, vous pouvez faire un don à l'association Dunes d'Espoir, qui permet à des enfants handicapés de participer à des manifestations sportives : <http://dunespoir.free.fr>

Certificat médical

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 et à l'article L.231-3 du code du sport, la participation aux épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence athlétisme. Pour les non licenciés à la production d'un certificat médical, ou à sa copie, datant de moins d'un an et précisant la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Attention, un certificat ou une licence athlétisme sont obligatoires même pour les mineurs. Le certificat médical peut être téléchargé sur le site Internet www.chrono-events.com

Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du cabinet SMACL.

Responsabilité individuelle : en cas d'accident les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les autres coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant intervenir.

Sécurité

La Croix Rouge est chargée du service médical. Des commissaires de course seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité et effectuer des contrôles permettant la bonne régularité de l'épreuve.

Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs de l'épreuve ainsi que les ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

Fichiers informatiques et publication des résultats

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athlé.fr)